

# COMMUNE DE VALLEIRY

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Nombre de conseillers municipaux présents : 16  
Nombre de conseillers municipaux votants : 25  
Date de convocation du Conseil Municipal : 20/06/2024

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, Maire, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEB, Adjoints, Mme Giovanna VANDONI, MM. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, MM. Clément VILLEMAGNE, Jean-Yves LE VEN, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Mme Hélène ANSELME à Mme Virginie LACAS  
M. Henri VIDAL à M. Pascal GRIBOUVAL  
M. François FAVRE à M. David EXCOFFIER  
Mme Renée RICHARD à Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX  
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE  
M. Michel PIERREL à M. Alban MAGNIN  
Mme Corinne DURAND à Mme Giovanna VANDONI  
M. Pierre HACQUIN à M. Amar AYEB  
Mme Marie-Noëlle BOURQUIN à Monsieur Jean-Yves LE VEN

**ABSENTS** : Mme Anna FRANCHI  
Mme Elodie POIRIER

Mme Giovanna VANDONI est élue secrétaire de séance.

**DCM20240627-06**

**OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) : RAPPORT BILAN TRIENNAL DU ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) 2021-2023**

Monsieur le Maire, expose que,

La loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a fixé à la France l'objectif d'atteindre le "zéro officialisation nette des sols" en 2050. Pour concrétiser cette ambition, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Dans le cadre de cet objectif, les collectivités dotées d'un document d'urbanisme (tel que prévu par l'article L2231-1 du CGCT) doivent produire un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 22 août 2024. Ce rapport, dit triennal, doit être produit à minima tous les trois ans afin de mesurer et suivre la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols sur les territoires.

Par ce rapport et tel que le prévoit l'article R2231-1 du CGCT par application de l'alinéa 1°, la Commune de Valleiry a souhaité rendre compte de la consommation des ENAF, exprimée en nombre d'hectares et

**DCM20240627-06**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 28/06/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 04/07/2024.

en pourcentage notamment au regard de la superficie du territoire communal, ainsi que la différenciation entre les types d'espaces consommés

Les raisons des évolutions observées sur tout ou partie du territoire communal, notamment l'impact des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme sont exposées dans la seconde partie du rapport.

La Commune de Valleiry a choisi d'utiliser les données produites localement par la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie (DDT 74) (source des données : Occupation du sol de la Haute-Savoie - OCS 74) tel que le prévoit l'article R2231-1 du CGCT.

## DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

après avoir pris connaissance du rapport de suivi de l'artificialisation des sols figurant en annexe,

- ADOPTE le bilan triennal du zéro officialisation nette (ZAN) 2021-2023 de la commune de Valleiry
- VALIDE que, par ce bilan triennal, la commune de Valleiry affirme sa volonté de suivre l'évolution de la consommation d'ENAF sur son territoire en vue de moduler le rythme d'artificialisation des sols et en tenant compte des besoins et des enjeux locaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Alban MAGNIN**

